

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2014

**OBJET : Élection des conseillers municipaux membres du Centre Communal
d'Action sociale. (CCAS)**

L'an deux mille quatorze et le 29 mars à 16H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

PRÉSENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme MARTY Lætitia, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

EXCUSÉ REPRÉSENTE : M. LE LURON Renaud qui a donné pouvoir à M. BIAU Jean Luc pour toutes les questions à l'ordre du jour.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose :

- Vu les dispositions de l'article 123 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment les articles 7 et 8.
 - de fixer à 4 le nombre de conseillers municipaux, membres délégués auprès du CCAS et de procéder à leur élection à bulletin secret.
 - de fixer à 4 le nombre de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de Monsieur le Maire;
- de procéder à l'élection au vote secret à l'élection de 4 délégués au sein du Conseil Municipal:
 - M. ROSELLO José : 7 voix pour.
 - Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne 7 voix pour.
 - Mme MARTY Lætitia, 7 voix pour.
 - M. LE LURON Renaud, 7 voix pour.

Sont déclarés élus et ont accepté leur mandat.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 8/04/2014

Le Maire, P.BEDEL

